

F.A.Q.

Délai de réponse :

Le délai de dépôt des dossiers est le 22 mai 2026 à midi.

Combien de spectacles peut-on proposer ?

Vous pouvez proposer un spectacle par structure artistique.

Il n'y a pas de limite pour les producteurs si les structures artistiques sont différentes.

Les expositions sont-elles éligibles ?

Non, le catalogue est uniquement ouvert au spectacle vivant.

Y a-t-il un montant maximum ?

Non, le prix étant un critère d'analyse des candidatures.

Peut-on participer si on réside hors BDR ?

Il faut avoir au moins 50% du personnel artistique et technique résidant dans les Bouches-du-Rhône ; c'est-à-dire dans le cas où la compagnie compterait 10 personnes, 5 au moins doivent résider dans les Bouches-du-Rhône (cette information sera vérifiée par le biais des biographies)

Nous allons déposer un dossier sur un projet musical intitulé "XXXX" pour Provence en scène 27/28, et ce projet peut se jouer du duo au quintet...est-ce possible de faire un dépôt en ce sens, ou bien faut-il obligatoirement choisir une forme fixe ?

Il faut choisir une forme fixe

Qu'est-ce qu'un spectacle autonome et non autonome ?

Formule autonome : Le coût de cession englobe le personnel technique, les frais liés au son et à la lumière, il englobe également le transport, mais pas les transferts.

Qu'est-ce que l'opération d'accompagnement ?

Cf Notice et Appel à candidature

Dans la perspective d'œuvrer à l'élargissement des publics, le Département laisse la possibilité aux communes de programmer des opérations d'accompagnement (animations, rencontres avec les artistes, ateliers...) aux spectacles programmés proposées par les structures artistiques. L'aide départementale est accordée au même taux que le spectacle inscrit dans le catalogue, étant entendu qu'une représentation de spectacle ne peut donner lieu qu'à une seule opération d'accompagnement prise en charge par le Département.

Il semble que dans le cadre du dispositif "Provence en scène", l'équipement des salles dans lesquelles nous pouvons être amené à jouer, semble très varié.

Serait-il judicieux de proposer deux fiches techniques, une avec une régie son et lumière très simple à destination des salles peu ou pas équipées et la seconde, une régie plus élaborée demandant plus de matériel technique à disposition des salles de spectacles.

Il est possible de déposer deux fiches techniques, mais il vaut mieux compiler les deux pdf.

Est-il possible que deux structures différentes (nous avec la compagnie XXX en tant que producteur et YYYY en tant que diffuseur) proposent deux spectacles différents de notre compagnie au catalogue ?

Les structures artistiques ne peuvent proposer qu'un seul spectacle par saison.

Vous ne pouvez pas présenter deux spectacles différents de votre compagnie.

Dans quelle catégorie doit-on inscrire le spectacle ?

Il appartient au candidat de faire le choix de la catégorie en fonction du spectacle qu'il présente.

Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

Avoir au moins 50% du plateau (personnel artistique et technique) résidant dans les Bouches-du-Rhône. Exemple : dans le cas où la compagnie compterait 9 personnes, 5 au moins doivent résider dans les Bouches-du-Rhône

Avoir la licence 2 d'entrepreneur du spectacle

Être à jour des cotisations sociales obligatoires

Par ailleurs, notez que le dispositif Provence en Scène propose uniquement du spectacle vivant.

Un spectacle dans le catalogue depuis 2 saisons peut-il solliciter l'autorisation de candidater une 3ème fois ?

Non, le principe fondateur du dispositif selon lequel un même spectacle ne peut pas être proposé et présenté au catalogue plus de 2 saisons reste applicable.

Notez que le changement de distribution ne constitue pas un nouveau projet.

Pour le transport de matériel (formule autonome), comment calculer le montant, ne sachant pas à l'avance la localisation des lieux où nous jouerons. Y-a-t-il une distance moyenne que nous pouvons appliquer dans notre calcul ?

Concernant la formule autonome, nous n'avons pas de distance moyenne applicable. Vous pouvez vous baser sur la commune de moins de 20 000 habitants la plus loin de la résidence administrative de votre association.

Au niveau du taux de remplissage de l'appel à candidature, il nous manque les attestations des organismes sociaux et les derniers comptes de résultat. Dans ce cas, comment terminer et valider ma candidature ?

Dans cette situation, il faut mettre lesdits documents dans la rubrique « documents administratifs » de votre espace Producteur.

Pour les fichiers mp3 à fournir dans pour les extraits audio, est-ce qu'il est attendu un extrait audio de plusieurs chansons ? Et quelle est la durée attendue pour un extrait audio ?

Il vous revient de juger ce qui pourrait vous être le plus favorable. 2 ou 3 liens audio sont suffisants. Pour ce qui est de la durée, il n'y a aucune règle en la matière.

Qu'entendez-vous par « viabilité économique et administrative de la structure artistique et du spectacle » ?

Sur les questions de « viabilité économique et administrative », le comité s'attache à avoir quelques certitudes sur la capacité d'une structure à pouvoir porter de façon professionnelle les éventuels futurs contrats engagés via Provence en scène.

Il est certain qu'une compagnie sans aucune référence ni administrative, ni financière, ni artistique aura du mal à convaincre le comité.

Notez cependant que nous attachons une attention particulière à l'émergence et aux jeunes compagnies.

Un spectacle créé totalement en autoproduction serait-il un critère disqualifiant ?

Une création autoproduite n'est pas un facteur disqualifiant pour une proposition de spectacle.

Un même spectacle ne pourra être proposé et présenté au catalogue plus de deux saisons." Cela signifie-t-il qu'un même groupe ou compagnie proposant un nouveau spectacle ou une nouvelle création pourra à nouveau figurer dans le catalogue ?

oui

La majorité du groupe est bien située dans les Bouches du Rhône (à Marseille pour être précise), mais l'association elle-même est encore domiciliée en Ile de France. Est-ce que ça pose problème pour candidater?

non ce n'est pas un problème